

Date de la convocation : 12/03/2021

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°

Séance du 18 Mars 2021

11/2021

Membres en exercice : 11

Présents : 8

Absents : 1

Représentés : 2

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 1

L'An Deux Mille Vingt Un le Dix Huit Mars à 18 heures  
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

**Présents** : SIEGEL R, MORESMAU JP, MINAZZO D, THEULE JC, VEDEL P,  
STEHLE C, KROGSDAHL A, QUEVREUX M.

**Absents représentés** : HOMBERT B procuration à SIEGEL R,  
GILHET B procuration à THEULE JC

**Absent** : NICAISE V,

**Objet : Modification du tableau des effectifs du personnel communal  
de la commune de SAINT GUILHEM LE DESERT**

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- la création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet
- la suppression d'un poste d'adjoint technique,

**Le Conseil entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré**

**Accepte :**

- la création d'un poste de rédacteur territorial
- la suppression d'un poste d'adjoint technique

**Et accepte de modifier le tableau des effectifs tels que mentionnés ci-dessous**

Le tableau des effectifs de la commune de ST-GUILHEM-LE-DESERT se compose comme suit :

PRÉFECTURE  
DE L'HÉRAULT

22 MARS 2021

FILIERE ADMINISTRATIVE	Temps complets	Temps non complet
Cat B : Rédacteur territorial principal	1 Poste	
Cat B : Rédacteur territorial	1 poste	
Cat C : Adjoint Administratif		1 poste 31,5 h
<b>FILIERE CULTURELLE</b>		
Cat B : assistant de conservation du patrimoine	1 poste non pourvu	
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		
Cat C : Adjoint Technique principal	1 poste	
Cat C : Adjoint Technique	2 postes	
<b>FILIERE POLICE MUNICIPALE</b>		
Cat B : Chef de Police Municipale	1 poste	

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture le .....

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire,  
SIEGEL R.



<b>MORESMAU JP.</b> 	<b>BRUNEL MINAZZO D.</b> 	<b>HOMBERT B.</b> 	
<b>THEULE JC.</b>	<b>GILHET B.</b> 	<b>VEDEL P.</b> 	
<b>NICAISE V.</b>	<b>KROGSDAHL A.</b> 	<b>STEHLE C.</b> 	<b>QUEVREUX M.</b> 